

Tous les membres présents, excepté :
Mr CATTET Philippe, Mr MAIRE Aurélien

Absents : Excusé sans procuration :
Excusé avec procuration :
Non excusé : Mr CATTET Philippe - Mr MAIRE Aurélien

Secrétaire de réunion : Mme GUILLAME Christine

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures

A 20h Présentation du Plan d'Aménagement Forestier 2018-2037

Mme Vibert Mylène, Chef de Projet Aménagement accompagnée de Mr Guillaume Loïc, Technicien Forestier Territorial ONF, nous a présenté les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés pour la période 2018-2037.:

Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt, un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

- Rappel que l'approbation de ce plan d'aménagement nous engage sur les enjeux retenus ainsi que sur les choix de traitement des peuplements.
- Les coupes et les dépenses liées aux travaux seront rediscutées chaque année en fonction des besoins estimés par le technicien de notre forêt, dans l'intérêt de cette dernière ainsi que des générations futures.
- Une bonne gestion repose sur un travail conjoint et confiant entre nous, propriétaire et les services de l'ONF.

Ce plan d'aménagement sera sur le site internet de la commune

1 Approbation du compte rendu du 23 Août 2019

- **Dégâts des eaux survenu le 14/01/2019 dans la Mairie** : les plaques ont été achetées le 5/11/2019. La facture sera envoyée à Groupama afin d'en solliciter le remboursement (dossier sinistre du 25/2/2019)

- **Le marquage au sol "plaque Handicapé"** aux abords de la salle des fêtes se fera prochainement :
Responsable Louis BELOT

Approbation du compte-rendu du 23 août 2019, par l'ensemble des voix représentées.

2 Délibération Plan d'Aménagement forestier 2018-2037

Délibération N° 2019 –010

Suite à la présentation ci-dessous et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par l'ensemble des voix représentées :

- émet **un avis favorable** au projet d'aménagement proposé. La Commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'O.N.F.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent

3 Affouage sur pied 2019 - 2020 - Délibération N° 2019 – 011

Suite à la proposition de l'ONF et à la Réunion de la Commission Bois du 28/10/2019, le Conseil municipal délibère à l'unanimité et fixe les conditions d'exploitation suivantes :

- **Parcelle 27** : nettoyage par les affouagistes

La portion de nettoyage devra être terminée afin de bénéficier des lots dans les parcelles 3-4-5-7

- **Parcelles 3-4-5-7**

- L'exploitation se fera par M Gaël SACCOMANI, dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière

Hêtres, chênes et divers : en contrat d'approvisionnement

Sur-billes : vente de gré à gré

Houppiers : affouage

La taxe d'affouage est reconduite à **70 € le lot**

Les garants sont les suivants : Mrs Gilles BELOT - CUENOT Dominique - JUIF Patrick

⇒ **Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2020.** Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).

⇒ **Le délai d'enlèvement est fixé au 1er juin 2020** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

4 Assiette, dévolution et destination des coupes 2020

Délibération N° 2019 – 012

Suite à la proposition de l'ONF et à la Réunion de la Commission Bois du 28/10/2019, le Conseil municipal délibère à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2020 : 8 – 9 – 10 – 23 et 35 pour le nettoyage et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites

- Autorise le Maire à signer tout document afférent

5 Délibération portant sur la constitution d'un groupement d'achat pour le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie publics

Délibération N° 2019 – 013

Un contrôle tous les 2 ans

La compétence « Incendie » étant du ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie est à la charge du budget général de la Commune.

La prestation relative à ce contrôle n'a pas été reconduite dans le nouveau contrat d'affermage avec Gaz et Eaux. Elle a déjà fait l'objet d'un groupement de commande pour les années 2016-2017 renouvelé en 2018-2019, coordonnée par le SIEHL.

Le 1^{er} contrôle par la Ste INGRID (TARN-82) a été effectué en avril 2018, le 2^{ème} eu lieu le 3/10/2019, problème d'ouverture de vannes → rapport non conforme, donc nouveau contrôle le 5/11/2019

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses liées au nombre important des équipements de l'ensemble des communes (de l'ordre de 1 000) à partir du 1^{er} janvier 2020, il est souhaitable que Durnes, communes adhérentes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, prennent la décision de mettre en place un groupement d'achat pour la réalisation de cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par l'ensemble des voix représentées :

- accepte le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'article Article L2113-7 du code de la Commande Publique dont le SIEHL serait le coordonnateur et insiste pour que toutes les conditions soient remplies le jour des contrôles
- autorise M/Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'achat avec le SIEHL.

6. Délibération sur le rapport annuel du prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2018 - Délibération N° 2019 – 014

Rapport envoyé à chaque conseiller municipal par mail le 27/9/2019

Ce rapport sur le prix et de la qualité du service de l'eau potable de l'année 2019 a été validé par le bureau du Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) le 13/09/2019

74 communes + 16 communes de la communauté d'Agglomération du Grand Besançon sont adhérentes au SIEHL → 55 470 habitants

Le fermier est GAZ et EAUX : contrat d'affermage pour 12 ans (01/10/2015 → 30/09/2027)

Ce rapport est approuvé par le Conseil Municipal, ensemble des voix représentées

Vous pouvez consulter ce rapport sur le site internet de la commune et retrouver les informations suivantes : la qualité de l'eau, les ressources, les usines de production, le réseau, travaux engagés, les composantes d'une factures d'eau etc....

Il est également à votre disposition à la mairie

7. Délibération pour Ouverture de crédit d'investissement 2020 avant le vote du budget 2020 - Délibération N° 2019 – 015

Conformément à l'article 1612-1 du CGGT le Maire demande au Conseil Municipal une autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au début de l'exercice 2020 avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019. Les sommes réglées seront inscrites au budget 2020

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, cette demande

8 Aire de Jeux

Aurore, en charge de ce dossier rencontre 2 entreprises :

KOMPAN le 4 décembre et AMC diffusion le 5 décembre

D'autres pistes ont été évoquées : un point sera fait courant décembre

9. Informations diverses

URBANISME

Déclaration de travaux

PERRIER Quentin – 10 rue du Château : Création d'un Atelier → Accepté (en attente d'une autorisation du propriétaire)

EDF / TOURNIER Loïc : Pose de panneaux photovoltaïques → Accepté

DUBIA Gérald : Pose d'une fenêtre + 4 fenêtres de toit → Accepté

CROISY Christophe : Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre + Terrasse + Raccordement assainissement → Accepté

TOURNIER IMMO – 16 rue des Jonches – division parcellaire : 3 parcelles de 12 a environ → 2 parcelles de 14a + 21 a

PUJOL Yohann – 25 Rue St Hippolyte : Clôture limite parcellaire 1.80 m

Permis de construire

ANGELI Clarisse : Construction d'une maison individuelle Rue des Jonches → Accepté

GIBEY Julien/CLERC Marjolaine : Construction d'une maison individuelle Rue Saint Hippolyte → Accepté

Vente de bois de chauffage :

Au plus offrant, ouvert à tous : mise à prix → 150 €

Ce bois se trouve route de La Barêche (sous le chêne qui a été nettoyé)

Les personnes intéressées pourront se présenter à la Mairie le vendredi 13 décembre 2019 à 19 h avec leur soumission sous plis cachetés

Demande de M LETHIER Eric : élaguer les arbres autour de sa maison

La Commission Bois doit prendre contact avec Mr LETHIER

Taxe d'aménagement (TA)

Modification du taux de la taxe d'aménagement et des exonérations applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 (Délibération du 21/11/2014)

→ la Participation Assainissement Collectif (PAC) s'articule avec la TA

Régime juridique différent :

TA : participation Urbanisme → taux actuel 2.5 % si taux majoré > à 5% la TA ne s'applique pas
PAC : participation communale, facultative → 1000,00 € s'applique aux constructions nouvelles pour financer les équipements d'assainissement (Délibération du 06/06/2006)

Les membres du Conseil Municipal décide de conserver le taux de 2,5% pour la Taxe d'Aménagement

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes Loue Lison)

Objectifs :

- Doter le territoire d'un outil d'aménagement (développement durable, Plan climat Air énergie, lutte contre les changements climatiques et adaptation à ce changement)
- Favoriser un développement équilibré et cohérent (accès équitables aux services, politique d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, de développement économique et touristique, politique sociale, environnement, conservation et restauration du patrimoine, démarche d'utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation des continuités écologiques reconnues d'intérêts européen / Natura 2000)
- Cadre de vie satisfaisant pour tous, qualité de l'eau (la Loue, le Lison et leurs affluents), qualité de l'air, des sols et de biodiversité, risques naturels et pollutions

5 ateliers sont proposés sur 3 demi-journées : le Maire indique l'intérêt pour Durnes de participer à ces ateliers → Christine et Frédéric participeront à certains ateliers

Voirie

Compte-rendu envoyé par mail aux Conseillers municipaux le 21/10/2019

Travaux effectués à Durnes – Rue de la Barêche : 13 096.00 € HT → 15 715,20 € TTC

Travaux à venir : rue des jardins

Visite station d'épuration

La visite de la station d'épuration a été effectuée le 22/08/2019 par Mr Dylan BEGRAND du Département accompagné de Gilles

Rapport satisfaisant : merci à Gilles pour ses visites régulières et son implication dans cette tâche

A voir : la chasse d'alimentation est à réparer

Précision : après vérification, la commune n'a pas payé de prestation au département pour les contrôles qui n'ont pas été fait ces dernières années

Contrôle électrique Mairie/Salle des fêtes/Bibliothèque

SOCOTEC est venu vérifier les installations électriques Mairie/Salle des fêtes/ Bibliothèque le → des travaux sont nécessaires

Devis Jean-Paul ROLAND, électricien, en cours

Autres remarques de SOCOTEC:

- Pas de chaises devant le coffret
- Poignée de porte « côté Cour)
- Refixer le convecteur de la bibliothèque (côté rue)

Dégâts sécheresse été 2019

- Les personnes qui ont constatés des dégâts suite à la sécheresse 2019 sont priées de se faire connaître à la Mairie entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier 2020
- Une demande sera faite auprès des services de l'Etat pour catastrophe naturelle
- Les demandes pour la sécheresse 2018 ne sont plus possible

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 novembre 2019

Cérémonie militaire :

Une cérémonie militaire a eu lieu le mercredi 27 novembre 2019 à LA BARECHE : Remise de képis aux engagés volontaires initiaux de la cohorte de septembre 2019 du 35e régiment d'infanterie, du 152e régiment d'infanterie et du 1er régiment de chasseurs. Cérémonie présidée par le Général de Brigade Rondeau commandant la 7e brigade blindée. Le Lieutenant-Colonel Regnault, chef du CFIM 7e BB/3e RCA était le commandant des troupes.

Achat

Congélateur + frigo pour la salle des fêtes : 499,98 € (Dominique)

Serrure porte métallique Station : 108,74 € (Gilles)

Boîtes aux lettres : Mairie + Appartement en location 2 x 39,90 € (Dominique)

Poteau Rue de la Chaux :

Constat d'un poteau cassé le 18/11/2019 suite à la neige

Intervention d'EDF et d'ORANGE : pas concernés → ce poteau appartient à la commune

Dossier à l'étude pour le remplacement de ce poteau

Confirmation par GROUPAMA que ce dommage ne peut pas être pris en compte par l'assurance

Arbre déraciné le 30/9/2019 chez Paul Henri TAILLARD : intervention EDF

Bâtiment communal

Appel de M Manganoni, futur brasseur : décline notre proposition du bâtiment communal

Demande de Mme DONZELaetitia:mise à disposition salle des fêtes pour des Cours de gym :

Démarche exposée au conseil municipal :

"Il s'agit de musculation naturelle au poids du corps. C'est une méthode pour entretenir son organisme, se muscler, se tonifier et s'assouplir en exécutant des exercices adaptés à la physiologie du corps humain. Ce sont des mouvements physiques globaux : ils travaillent plusieurs muscles à la fois.

Je souhaite faire connaître aux habitants de Durnes et éventuellement du plateau les bénéfices tant au plan physique que psychologique de cette méthode pour un prix modique afin que ce ne soit pas un obstacle : actuellement 3 personnes

Prix : 7 euros la séance d'une heure, une fois par semaine, le jeudi de 19h30 à 20h30.

Le groupe maximal sera de 10 personnes et le tarif est bloqué à 40 euros pour le groupe par séance."

Décision du Conseil Municipal : salle mise à disposition avec relevé de compteur avant et après pour la prise en charge de l'électricité par Laetitia (chauffage l'hiver).

Christine doit faire part de cette décision à Laetitia et établir une convention

Dominique sera responsable du chauffage et de l'ouverture des portes

Repas des anciens : le 25 janvier 2020

En soirée : Vœux du Maire

Sapins de Noël

Des sapins seront installés début décembre

Demande de Frédéric : si possible installer une guirlande non clignotante sur la croix

La Course du cœur "Paris → Bourg Saint Maurice – Les Arcs" passera à Durnes le samedi 28 mars 2020 organisée par l'Association TRANS-FORME (Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés)

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 24 H